ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

PENDANT LA SECONDE RÉGENCE DE LOUISE DE SAVOIE

(Mars 1524 -- Mai 1526)

PAR

G. JACQUETON

LICENCIÉ ES LETTRES

CHAPITRE Ier.

OBLIGATIONS PECUNIAIRES DE LA FRANCE.

Les obligations pécuniaires contractées avant la guerre par le gouvernement français au profit du trésor anglais formant la base des négociations poursuivies en 1524 et en 1525 afin d'amener un rapprochement entre les deux royaumes, il importe d'en rechercher l'origine et la nature.

Ces obligations étaient de deux sortes :

l° Dettes garanties par les traités solennels, qui comprenaient : a, le reliquat du million d'écus promis par le traité de Londres du 17 août 1514, soit 600,000 écus ; b, le reliquat des 600,000 écus dont un second traité de Londres (4 octobre 1514) avait stipulé le paiement en

échange de la restitution de Tournai, soit 500,000 écus. 2º Dettes constituées par de simples obligations, qui étaient: a, une créance de 462,000 écus, payable en soixante-six ans,par annuités de 7000 écus, dont le gouvernement anglais s'efforçait d'obtenir le recouvrement à l'aide d'une obligation de même valeur, souscrite par les généraux de France au nom de marchands italiens établis à Londres, qui l'avaient engagée à Henri VIII contre une avance de 3000 livres sterling; b, une seconde créance de 23,000 livres tournois, qui représentait le reliquat d'une contribution de 40,000 livres, imposée aux Tournaisiens lors de la prise de Tournai, et qui était garantie par une obligation consentie par François Ier au rachat de cette place.

En outre, la sœur de Henri VIII, veuve de Louis XII, était en droit de réclamer la restitution des sommes provenant des revenus de son douaire, dont elle était privée depuis la rupture de 1522.

De même, le cardinal Wolsey avait vu suspendre à cette époque le service de la pension de 12000 livres qui lui avait été accordée en 1518 à titre d'indemnité pour l'abandon qu'il fit alors de l'évêché de Tournai, dont il était titulaire.

Enfin, ce même cardinal et, avec lui, plusieurs grands seigneurs et prélats anglais recevaient avant la guerre, à titre gracieux, des pensions dont le chiffre variait de 3500 à 175 livres.

CHAPITRE II.

NEGOCIATIONS PRELIMINAIRES.

Les premiers pourparlers eurent lieu en mars et en avril 1524, entre les commandants français de la frontière de Picardie et les commandants anglais du terri-

toire de Calais. - Ils furent suivis de l'envoi en Angleterre d'un moine français qui fit au cardinal Wolsey des ouvertures de paix au nom de la mère de François Ier. Louise de Savoie. — Après le retour de cet émissaire, Madame fit partir pour Londres son maître d'hôiel J. Joachim de Passan. Ce négociateur, qui arriva en Angleterre vers le milieu de juin, ne semble pas avoir réussi à se faire écouter aussitôt du cardinal : toutefois, c'est sans doute à sa présence à Londres qu'il convient d'attribuer la mollesse avec laquelle les commandants anglais poursuivirent la guerre sur le continent, et, partant, la sécurité dont jouit notre frontière du Nord, ce qui permit au roi de faire face, avec toutes ses forces, à l'armée d'invasion conduite par Bourbon. — A la suite de la retraite du connétable et de l'entrée de François Ier en Italie, l'attitude du gouvernement anglais se modifia : c'est en effet en cette époque qu'il faut rapporter certaines ouvertures faites par Wolsey à Jean Joachim et telles, qu'après en avoir été informée, Madame jugea bon d'adjoindre à son maître d'hôtel un nouvel ambassadeur, le président de Rouen, Jean Brinon.

CHAPITRE III.

PREMIÈRE AMBASSADE DE JEAN BRINON.

En décembre 1524 et en janvier 1525, Henri VIII et Wolsey, après avoir éconduit M. de Beaurain, que Bourbon et Launoy avaient depêché en Angleterre pour y solliciter des secours, tentèrent de jouer le rôle de médiateurs entre François I^{er} et Charles-Quint; mais l'ambassadeur impérial de Praet ne répondit que par des défaites aux ouvertures qu'ils lui firent à ce sujet. — Le gonvernement anglais semble avoir eu pour objectif, au

cours de cet hiver, de prévenir un triomphe trop complet de François I^{er}: dans cette intention, il appuya les impériaux de sa diplomatie auprès des États italiens, tout en évitant de leur accorder aucun secours effectif.

L'arrivée du président de Rouen à Londres eut lieu le 22 janvier 1526. Dès le 25, il se rendit avec J. Joachim auprès du cardinal : ce dernier demanda, au nom de son maître, la cession de quelques terres autour de Calais, le paiement immédiat des termes des dettes françaises, échus pendant la guerre, enfin l'assurance que le roi d'Angleterre recevrait, sa vie durant, même au cas où ses créances seraient entièrement acquittées avant son décès, une pension de 100,000 écus. Comme les Français avaient l'ordre exprès de ne céder sur aucun de ces points, l'entente ne put se faire à cette conférence, et les ambassadeurs durent écrire à Madame pour lui demander de nouvelles instructions.

Tandis qu'ils les attendaient, un incident imprévu survint à Londres : un courrier expédié par le représentant impérial fut arrêté et les lettres dont il était porteur saisies. Il s'ensuivit, entre de Praet et Wolsey, une explication orageuse qui amena la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement anglais et l'ambassadeur de Charles-Quint.

La réponse de Madame parvint aux Français dans les premiers jours de mars et ceux-ci la portèrent aussitôt à la connaissance du cardinal : c'était un refus catégorique de se prêter à aucune concession. Le ministre anglais s'en irrita et la conférence s'acheva sur la menace qu'il fit de couper court à toute négociation et de s'unir étroitement aux Impériaux. — Toutefois, les pourparlers reprirent le surlendemain sur son initiative, et, à la suite de deux nouvelles conférences, où on se fit des concessions de part et d'autre, il promit aux ambassadeurs d'en référer au roi son maître. — En dépit des propositions

présentées sur ces entrefaites au gouvernement anglais par les commissaires de la Gouvernante des Pays-Bas, Henri VIII résolut de conclure avec Louise de Savoie, et les représentants français furent avisés qu'une audience royale leur serait accordée le jeudi 9 mars.

Malheureusement, ce fut ce même jour, au matin, qu'on apprit à Londres le désastre de Pavie : cette nouvelle eut pour conséquences la suspension des négociations, et, bientôt après, lorsqu'une lettre venue de France eut convaincu les Anglais que la prise de son fils n'avait pas rendu Madame moins ferme sur la question territoriale, le renvoi des ambassadeurs français.

CHAPITRE IV.

NOUVELLE MISSION DE J. JOACHIM.

Après le renvoi des ambassadeurs français, le gouvernement anglais se prépara activement à la guerre; mais ses intentions belliqueuses ne tardèrent pas à se modifier, et, dès la fin de mai, Henri VIII et Wolsey se montrèrent disposés à se rapprocher de la Régente de France. - Certains auteurs ont voulu voir dans cette évolution l'œuvre propre du cardinal et le résultat de ses sollicitations incessantes auprès de son maître, qui eût préféré, à tout prendre, rester l'allié de Charles-Quint : sans nier la partialité de Wolsey en faveur de l'alliance française, nous croyons qu'il est au moins téméraire d'affirmer l'existence d'une opposition aussi marquée entre les vues politiques du ministre et celles du souverain; aussi, dans l'impossibilité où nous sommes de distinguer avec certitude l'action du roi et celle du Cardinal, il nous semble préférable de renoncer à cette hypothèse d'une double politique et de ne demander qu'aux événements dont l'Eu-

rope fut alors le théâtre l'explication de ce changement diplomatique. Deux raisons contribuèrent sans doute à faire abandonner au gouvernement anglais tout projet de guerre : l'une fut la froideur avec laquelle les commissaires flamands accueidirent les ouvertures d'invasion que les Anglais leur présentèrent en mars et en avril 1525; l'autre fut la résistance que les comtés opposèrent à la levée du subside qu'Henri VIII essaya de tirer de ses sujets afin de subvenir aux frais de la guerre. -En même temps, Henri et son ministre se virent sollicités à la fois par les Italiens, effrayés de la victoire de Charles-Quint, et par les Français, de se prononcer contre l'Empereur. - Ils ne restèrent pas sourds à ces avances, et, vers la fin de mai, ils envoyèrent en Italie Grégoire Casal et rappelèrent Jean Joachim en Angleterre. — Arrivé à Londres le 22 juin, ce dernier réussit à obtenir du cardinal que son maître fit le sacrifice de ses prétentions territoriales et qu'il se contentât d'une somme de deux millions d'écus.

CHAPITRE V.

CONCLUSION DE L'ACCORD ANGLO-FRANCAIS.

Moins d'un mois plus tard, J. Brinon rejoignit J. Joachim. Le 27 juillet, les deux ambassadeurs se' rendirent à Richmond auprès de Wolsey et réglèrent dans deux conférences successives les points principaux de l'accord. Un ou deux jours après, il y eut une nouvelle réunion à laquelle assistèrent plusieurs évêques et gens de loi : on y arrêta la rédaction des traités. — Le cardinal et les Français allèrent ensuite à Moore où se trouvait le roi d'Angleterre. Ce fut dans ce château que les traités furent définitivement mis en forme le 11 août. Puis, comme

il était stiputé dans l'accord que la publication de la paix serait différée jusqu'à l'échange des ratifications, qui ne devait avoir lieu que trois mois après sa conclusion, on signa, le 14, une trève dont la durée fut étendue jusqu'au ler décembre 1525. — Cependant, Madame s'était montrée satisfaite des conditions obtenues par ses représentants aux conférences de Richmond: forts de son approbation, ceux-ci se déclarèrent prêts à conclure. Conformément aux ordres de leur maîtresse, ils insistèrent en même temps sur la publication immédiate de la paix; cette concession leur fut accordée, et, le mercredi 30 août, on signa solennellement les traités. L'accord fut publié le 6 septembre à Moore, et le 9 à Londres.

CHAPITRE VI.

ANALYSE DES TRAITES DU 30 AOUT.

le Un premier traité, dit de paix et amitié, stipulait une ligue défensive entre les deux royaumes. Il devait être ratifié par François I^{er} dans les trois mois et par sa mère dans les deux mois ; de plus, cette dernière et, avec elle, huit seigneurs et neuf villes de France devaient s'engager dans les trois mois, chacun par acte à part, à observer le traité et à obtenir de François I^{er}, rendu à la liberté, la confirmation de la paix ; enfin, dans les mêmes délais, le traité serait enregistré et approuvé par le ; États de Normandie et du Languedoc et par les Parlements de Paris. Toulouse, Rouen et Bordeaux.

2º Par le traité de l'obligation, le Trésor français devenuit débiteurenvers Henri VIII d'une somme de deux millions d'écus, plus les « épingles » calculées à raison d'un sou par écu; ces deux millions étaient payables par annuités de 100,000 écus, plus les « épingles ». Par excep-

tion, un premier terme de 50,000 écus serait acquitté dans les quarante jours de la conclusion du traité; enfin, si Henri VIII vivait encore après le complet paiement des deux millions, l'annuité de 100,000 écus lui serait continuée jusqu'à sa mort. — Cette convention devait être entourée des mêmes formalités de garantie que celle de la paix, et, en outre, François I^{er} et Madame seraient tenus d'en jurer l'observation devant le juge ecclésiastique ordinaire et de s'obliger, sous peine d'excommunication, à en remplir toutes les conditions.

3º Un troisième traité, dit des déprédations, instituait pour le règlement des contestations entre Anglais et Français, des tribunaux et une procédure extraordinaires.

4º Deux conventions additionnelles étaient relatives au duc d'Albany et à l'admission des Écossais dans l'accord.

5º Le douaire de la reine Marie faisait l'objet d'un instrument spécial : il y était stipulé que les termes échus au cours de la guerre seraient acquittés par annuités de 10.000 écus.

6° Outre le remboursement des arriérés de sa pension de 12,000 livres pour Tournai, Welsey obtint le rétablissement de sa pension ordinaire et une gratification de 100,000 écus représentant le prix de ses bons offices.

CHAPITRE VII.

ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS DE GARANTIE.

Madame fit publier la paix à Lyon, le 22 septembre, et elle pourvut sans tarder au paiement des deux premiers termes de 50,000 écus dus aux Anglais. — Le 25 septembre, elle ratifia les traités par lettres-patentes; le 27 novembre, elle les jura devant les ambassadeurs anglais

envoyés en France pour recevoir son serment; enfin, le 28 du même mois, elle comparut au tribunal ecclésiastique et y reconnut la validité de l'obligation des deux millions. — Dès le commencement d'octobre, les obligations des seigneurs furent réunies. — Le Parlement de Paris n'approuva les traités que le 20 octobre sur les injonctions répétées que lui adressa la régente; celui de Rouen l'imita le 9 novembre, celui de Toulouse le 7 décembre, celui de Bordeaux le 11 décembre. — Quant aux États, ceux du Languedoc ratifièrent l'accord sans résistance à la date du 18 octobre, mais ceux de Normandie, bien que réunis à deux reprises en octobre 1525 et en mars 1526, refusèrent d'y donner leur confirmation. - Des neuf villes, quatre seulement obeirent dans le délai de trois mois aux ordres de Madame et passèrent l'obligation d'Angleterre; les autres ne s'engagèrent que beaucoup plus tard et lorsque Paris leur eut enfin donné l'exemple de la soumission. L'échevinage parisien, en effet, imagina de soumettre l'affaire à une assemblée plénière des bourgeois et des délégués des corps constitués : comme ces derniers refusèrent par deux fois de se faire représenter à l'Hôtel de Ville, les bourgeois ne consentirent point à souscrire seuls l'obligation. Leurs refus persistèrent après que Madame eut enjoint aux corps constitués d'envoyer des délégués à l'assemblée plénière. - Force fut donc de solliciter du roi d'Angleterre une prolongation du délai de trois mois : celui-ci l'accorda et souffrit en même temps qu'on supprimit, au texte de l'obligation des villes, la clause qui portait engagement des biens des particuliers. — Ainsi rétormée, l'obligation fut soumise, non pas à une nouvelle assemblée plénière, mais simplement au bureau de la ville de Paris : le prévôt des marchands et les échevins la signérent le 24 janvier 1526, et, après eux, les municipalités des autres villes. Sur ces entrefaites, le traité de Madrid avait été signé

et le Roi était devenu libre : le jour même de la délivrance, il souscrivit, en faveur d'Henri VIII, une obligation de deux millions d'écus en forme de lettres-patentes.

CHAPITRE VIII.

NÉGOCIATIONS ANGLO-FRANÇAISES EN ITALIE

Vers la fin de mai 1525, le gouvernement anglais depècha, en Italie, le cavalier Grégoire Casal afin d'engager les princes de la Péninsule à former une ligue contre l'Empereur. Madame fit appuyer ces démarches par ses agents et elle expédia, à Venise et à Rome, un certain Lorenzo Toscano qu'elle chargea d'offrir son alliance au Pape et aux Vénitiens. — Les Italiens accueillirent favorablement ces avances, mais, comme la Régente n'avait pas muni ses ambassadeurs de pouvoirs pour conclure, on ne put achever aussitôt la négociation; aussi bien, on fit partir, pour Lyon, un courrier qui dut solliciter de Madame une commission et on envoya, en Angleterre, Casal avec la mission de presser Henri VIII, d'accorder son appui aux confédérés.

La réponse du roi d'Angleterre parvint à Rome dans les premiers jours de septembre, avant celle de la Régente, dont le silence prolongé porta au comble les inquiétudes des Italiens; cependant, la nouvelle de la paix de Moore les rassura et, peu de jours après, le gouvernement français leur fit connaître sa résolution. — Bien que celle-ci ne fut pas aussi avantageuse que l'avaient espéré le Pape et les Vénitiens, elle était néanmoins susceptible de servir de base à des négociations sérieuses, et on serait vraisemblablement arrivé à une entente, si la capture de Morone par l'escaire et l'occupation du Milanais par les

Impériaux n'étaient venues bouleverser tous les plans des Italiens.

Toutefois, l'arrivée de deux agents anglais, G. Casal et H. Ghinucci, qui avaient conféré à Lyon avec Madame et son conseil, amena la reprise des pourparlers; un message de la Régente, par lequel cette princesse se déclara prète à accéder aux conditions proposées par G. Casal, et les assurances données par les Anglais, de la bonne volonté de leur maître, les rendirent fort actifs, et les atermoiements du Pape empêchèrent seuls qu'on signat, en novembre, le traité d'une ligue franco-italienne. - Tandis que Clément VII hésitait, le commandeur Herrera arriva d'Espagne avec des propositions de Charles-Quint, et ses instances, jointes à celles du duc de Sessa et de l'archevèque de Capoue, décidèrent le Souverain Pontife à conclure la convention du 12 décembre, aux termes de laquelle il prit l'engagement de différer pendant deux mois sa déclaration éventuelle contre l'Empereur.

Cette défection n'empècha pas les autres confédérés de donner suite à leur projet d'union : afin de rassurer les Vénitiens, Henri VIII offrit de se porter caution des promesses faites par Madame, et tout faisait prévoir la constitution imminente d'une ligue franco-italienne lorsque survint la nouvelle de la paix de Madrid, qui coupa court aux négociations.

CHAPITRE IX.

DIPLOMATIE ANGLAISE EN ESPAGNE.

Les représentants d'Henri VIII furent appelés par les Impériaux à prendre part aux négociations qui suivirent le transfert de François I^{er} en Espagne : on modifia, sur leurs observations, le traité de trêve signé le 11 août

1525, mais on ne tint pas compte des objections qu'ils firent à la venue de M^{me} d'Alencon. — A la suite de la paix de Moore, ils recurent de leur souverain l'ordre de s'employer, de concert avec les ambassadeurs du Pape et de Venise, à obtenir de l'Empereur l'élargissement du roi de France, et aussi à prévenir toute alliance matrimoniale entre ce dernier et la sœur de Charles-Quint : mais, s'ils exécutèrent avec empressement cette seconde partie de leur charge, ils montrèrent une moindre ardeur à s'acquitter de la première: n'ayant pu s'assurer le concours de leur collègue pontifical, ils requirent seuls et sans grande insistance la mise en liberté de François Ier. - Quelques semaines plus tard, les pourparlers recommencèrent entre les Français et les Impériaux : les Anglais intervinrent aussitôt et demandèrent au chancelier Gattinara qu'on insérât au futur accord francoespagnol une clause de garantie des engagements de Moore; on leur répondit par un refus. Une démarche semblable, qu'ils tentèrent auprès de l'Empereur à l'occasion de l'arrivée à Tolède de leur remplacant Ed. Lee, ne fut pas mieux accueillie. De leur côté, les Français, auxquels ils offrirent leurs bons offices, les prièrent de ne pas s'entremettre trop particulièrement en leur faveur. — Au surplus, ils ne tardèrent pas à apprendre la conclusion du traité de Madrid.

CHAPITRE X.

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS.

Madame s'empressa d'informer l'ambassadeur anglais de la signature de l'accord franco-espagnol, mais elle ne lui en laissa pas connaître les conditions. Brinon, auquel elle en écrivit incontinent, fit au roi d'Angleterre et à

Wolsey une communication dans le même sens. — Ceuxci ne ménagèrent pas au représentant français les assurances de leur satisfaction: toutefois, ils firent observer que le gouvernement de Madame ne devrait pas négliger d'entretenir les pratiques d'Italie. En effet, les agents français et anglais continuèrent à négocier sous main avec les Italiens: ceux-ci, qui estimaient impossible que François ler tint les engagements auxquels il s'était soumis à Madrid, répondirent à ces avances et dépêchèrent des ambassadeurs en France afin d'y exhorter le roi à conclure avec eux une ligue offensive et défensive.

A son entrée en France, le 17 mars 1526, François I^{er} fut complimenté par l'ambassadeur de Henri VIII et répondit en protestant qu'il n'oublierait jamais les bontés que son maître avait eues pour lui; il ne tint pas un autre langage à l'audience qu'il lui accorda le lendemain, et, après avoir juré qu'il observerait fidèlement les traités conclus par sa mère, il déclara qu'il ne ratifierait pas la paix de Madrid avant de connaître sur cet accord le sentiment d'Henri VIII et celui de Wolsey.

Cependant, le roi d'Angleterre avait envoyé un des gentilshommes de sa chambre, sir Thomas Cheyney, avec la mission de féliciter François I^{er} de son élargissement: cet ambassadeur avait aussi la charge de pressentir adroitement le roi et sa mère au sujet de l'accord francoespagnol, et, s'ils laissaient voir le désir de se soustraire à son exécution, de leur faire entendre que son maître ne balancerait pas à les soutenir contre l'empereur.

Les représentants du pape et de Venise prévinrent Cheyney auprès de François I^{er}: ce prince les accueillit avec bienveillance et les assura qu'il désirait fort s'unir aux Etats italiens. Il ne reçut pas moins bien Cheyney qu'il combla de témoignages d'honneur. Peu après l'arrivée de cet ambassadeur, il confirma par actes authentiques les traités de Moore (15 avril 1526).

De son côté, Henri VIII, ayant obtenu la remise de toutes les ratifications et obligations françaises, jura solennellement l'accord anglo-français (29 avril). François I^{er} fit de même à Cognac (10 mai).

Les Français et les Italiens s'efforcèrent, d'un commun accord, d'arracher au roi d'Angleterre une déclaration immédiate en faveur de la ligue, mais ils ne purent y réussir. D'ailleurs, l'arrivée du vice-roi de Naples a l'agnac eut bientôt pour effet de rendre languissantes les négociations franco-italiennes.

Le 4 mai, Wolsey écrivit aux ambassadeurs de Henri VIII en France une longue instruction contenant la réponse du roi d'Angleterre à la demande de conseil que lui avait adressée son frère de France: la conclusion en était que ce dernier pouvait et devait se dispenser d'observer le traité de Madrid; les moyens les plus propres à faire accepter de l'empereur une transaction moins onéreuse pour le royaume s'y trouvaient aussi exposés; enfin, le cardinal chargeait les représentants anglais d'offrir ses bons offices à François I^{er} au cas où ce prince désirerait trouver une autre femme que la reine Eléonore.

Les pourparlers engagés avec le vice-roi ayant échoué, le roi reprit les négociations avec les Italiens, et le 22 mai, on signa le traité de la ligue à l'insu des Anglais euxmêmes: au reste, on prit soin d'y laisser une place à Henri VIII, auquel on conféra le titre de protecteur et de conservateur de l'union. — Le roi d'Angleterre et son ministre approuvèrent cette convention, tout en exprimant le désir qu'on en modifiat certains articles: mais ces réserves n'empêchèrent pas les confédérés de la mettre aussitôt à exécution et d'engager sans plus attendre les hostilités en Italie.

CONCLUSION

En juin 1526, Henri VIII avait atteint le but qu'il poursuivait, qui était de soulever l'Europe contre Charles-Quint en restant lui-même spectateur et juge de la querelle. Malheureusement, il ne sut pas conserver la neutralité qui lui permettait de jouer le rôle de médiateur entre les deux partis: bientôt, en effet, le souci d'assurer son divorce fit au roi d'Angleterre une nécessité de rompre ouvertement avec l'empereur et de fournir à la France de grosses sommes d'argent pour l'entretien des armées d'Italie. Ces sacrifices restèrent inutiles, et François I^{er} profita de l'embarras où cette affaire mettait son allié pour conclure sa paix avec Charles-Quint.

